

***Bonne gouvernance et développement durable:Éclairage des concepts
Et
Etude comparative entre trois pays de l'Union du Maghreb Arabe
(Tunisie - Maroc - Algérie)***

Rana Dallali¹

cinquième version (juin 2009)

Résumé :

Le développement durable est un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes. La bonne gouvernance, de son côté, renvoie à la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'une firme, d'un pays ou d'une organisation internationale. Elle recouvre les normes, les traditions, et les institutions à travers lesquelles un pays, une région exerce son autorité sur le bien commun. De bonnes institutions pourraient contribuer à l'amélioration des résultats économiques et sociaux. Elles participent aussi à la création des climats favorables pour assurer une amélioration des indicateurs de développement durable comme le taux d'emploi, l'épargne nette ajustée, le PIB par habitant en PPA, les investissements directs étrangers dans trois pays du Maghreb Arabe (Tunisie-Maroc-Algérie) durant la période (1980-2005).

Mots clés : *développement durable - gouvernance - taux d'emploi- épargne nette ajustée – Produit intérieur Brut par habitant en PPA - investissements directs étrangers*

Classification du Journal of Economic Literature : *H11, H52, I28 ,O38, R58, K11, Q1*

¹ Doctorante à la FSEGT et chercheur au laboratoire PS2D. Email rana_dallali@yahoo.fr

Introduction:

La gouvernance et le développement durable attirent aujourd'hui l'attention des responsables politiques, des institutions financières internationales et des sociétés. Ces deux concepts ont émergé simultanément comme étant une solution préconisée par les pays occidentaux. L'objectif principal est de corriger certains déséquilibres observés lors de la poursuite des plans d'ajustement structurels dans quelques pays en développement à la fin des années 1980. (*Banque mondiale 1994*)

Aujourd'hui, les stratégies de développement ne reposent plus sur la notion de rattrapage qui a spécifié les années 1970 et 1980. D'un côté, elles intègrent la notion de « *développement humain* », qui définit une amélioration globale du bien être. D'un autre côté, elles sont fondées sur la notion de « *développement durable* » ou « *soutenable* » qui cherche à rendre compatibles la croissance économique et la reproduction du milieu naturel. (*André Rosanvallon (2004)*)

La gouvernance, de son côté, est l'action de piloter, de diriger et de gouverner les affaires d'une organisation. Elle englobe le rôle d'un Etat réinventé mais intègre aussi le rôle du secteur privé et de la société civile dans la poursuite des stratégies de développement dans une économie mondialisée (*Belmehoub (2003)*). La bonne gouvernance rend compte du champ d'action de l'Etat et de ses réactions face aux changements. Elle est encore conçue comme étant la méthode qui tend à améliorer le déroulement et la progression des politiques publiques.

Les investigations autour de la définition de ces deux notions, la présentation de leurs politiques nationales ainsi que l'évaluation de leurs indicateurs ont intéressé aussi bien les études de *la Banque mondiale (1992)*, *la Caisse des dépôts et de consignation (2002)*, *le Plan bleu (2002)*, *l'OCDE (2004)* etc... Cependant, la plupart de ces études sont restées limitées à des pays de la Méditerranée et de l'OCDE. En outre, à notre connaissance, l'interdépendance entre ces deux concepts semble peu traitée dans les pays du Maghreb Arabe à l'égard de la Tunisie, le Maroc et l'Algérie.

Ainsi, nos interrogations sont les suivantes : étant préconisés par des pays développés, que signifie les concepts de développement durable et de bonne gouvernance dans des contextes économiques, politiques, sociaux et culturels fort différents ? Ces deux concepts sont ils légitimes et efficaces dans les pays de l'union du Maghreb Arabe? Peut-on admettre l'existence d'une corrélation entre la qualité du cadre institutionnel et la poursuite des stratégies de développement durable dans ces pays? Si oui, quelles sont les politiques appropriées pouvant assurer la réussite de cette interdépendance ?

La méthodologie de recherche :

Pour essayer de répondre aux interrogations posées, nous allons diviser ce papier en quatre sections selon la méthodologie suivante. Dans une première étape, nous présentons un éclairage des concepts de développement durable et de bonne gouvernance (*section 1*). Dans cette partie, nous essayons de distinguer la notion de gouvernance de celle du gouvernement et la notion de développement durable de celle de l'expansion de courte période. Nous présentons par la suite les principaux indicateurs de développement durable et de bonne gouvernance qui seront utilisés dans notre étude empirique (*section 2*).

Dans une étape suivante (*section 3*), nous essayons d'analyser l'impact que pourrait exercer la qualité de la gouvernance étudiée selon son aspect administratif (qualité de la bureaucratie, droits de propriété, corruption) et son aspect politique (droits politiques et liberté civile) sur la poursuite du développement durable limité à son aspect économique qui est présenté à travers quatre indicateurs qui sont le PIB par habitant en parité du pouvoir d'achat, l'épargne nette ajustée, le taux d'emploi et les investissements directs étrangers.

La dernière partie de ce papier (*section 4*) s'intéressera à une étude comparative entre trois pays du Maghreb Arabe qui sont la Tunisie, le Maroc et l'Algérie durant la période (1980-2005). Cette étude comparative porte dans une première étape sur l'étude de l'évolution des indicateurs de développement durable et de bonne gouvernance déjà cités. La deuxième étape sera plutôt consacrée à l'étude de l'interdépendance entre les deux indicateurs en utilisant une présentation graphique à trois dimensions durant trois années décalées de dix années qui sont l'année 1984, 1994 et 2004. En abscisse, sont présentés les indices de gouvernance (aspect administratif/politique) et en ordonnée, sont présentés chacun des quatre indicateurs de développement durable.

Cette méthode consiste à diviser le graphique en quatre cadrans. Le premier cadran traduit la présence d'une corrélation entre faibles indicateurs de gouvernance et de développement durable. Le cadran 2 définit une corrélation entre un indice de gouvernance (administratif/politique) élevé et un indicateur de développement faible. Le cadran 3 traduit l'existence d'une corrélation entre un faible indice de gouvernance et un indicateur de développement élevé. Le cadran 4 signifie l'existence d'une corrélation entre indice de gouvernance et indicateur de développement élevés. La spécificité de cette méthode c'est qu'elle permet d'évaluer l'évolution de l'interdépendance des indicateurs pour l'ensemble des pays qui sont présentés sous forme des nuages de points.

L'éparpillement des pays à travers les quatre cadrans permet de renseigner sur le degré de l'interdépendance des différents indicateurs étudiés. Dans cette étude, on utilise la base de données de la Banque Mondiale (CD 2007) en ce qui concerne les indicateurs de développement durable, du Political Risk Services, Internationales Country Risk Guide en ce qui concerne les indicateurs de gouvernance à aspect administratif et du Freedom in the world country Ratings pour les indicateurs de la gouvernance à aspect politique.

Ainsi, selon la démarche suivie, le plan du papier se présente comme suit :

Section 1 : Un éclairage des concepts de développement durable et de bonne gouvernance

Section 2 : Les indicateurs de développement durable et de bonne gouvernance.

Section 3 : Impact de la gouvernance sur le développement durable.

Section 4 : L'émergence des concepts de développement durable et de bonne gouvernance dans les pays en développement : étude comparative entre les pays du Maghreb Arabe (Algérie-Tunisie-Maroc).

Section1 Eclairage des concepts de développement durable et de bonne gouvernance :
1 La notion de développement durable : un concept différent de l'expansion

Le développement est la transformation d'une société dans le sens d'un progrès global. Il présente des aspects économiques qui portent généralement sur la croissance, l'industrialisation, la salarisation, l'amélioration du niveau de vie, des aspects sociodémographiques tels que l'urbanisation, la réduction de la fécondité, la hausse du niveau d'éducation et des politiques de santé et enfin des aspects politiques et culturels en matière de langue et de communication.

Le concept de développement s'applique principalement aux pays en développement. L'idée classique du développement a associé deux processus différents. Il s'agit en premier lieu d'une perspective de croissance économique accélérée et un rattrapage qui supposent des efforts allouables en matière de financement et d'allocation de ressources, de mise à niveau de la force de travail et l'amélioration de l'infrastructure. Le deuxième processus repose sur la modernisation.

La notion de développement a été définie par l'économiste français François Perroux comme suit « ***le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître son produit réel global de façon cumulative et durable.*** »²

Selon cette définition, le développement représente le résultat d'une croissance du « produit réel global » alors que la croissance ne conduit pas automatiquement au développement. Ce dernier est distinct du phénomène de l'expansion et de la phase de stimulation de la production qui sont cycliques et de courte période.³ Les stratégies de développement exigent de plus une répartition équitable de la richesse, une certaine égalité des conditions de vie et une harmonie et cohésion sociale.

En effet, le recul de la pauvreté suppose une croissance économique durable, permettant d'accroître le revenu et la productivité des pays en développement. De ce fait, pour assurer un développement durable, il est nécessaire de s'attacher non seulement à la croissance économique mais aussi à la résolution des problèmes écologiques et sociaux.

Le développement durable est un processus de changement qui décrit une harmonie entre l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels qui permettent de renforcer le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes. Ainsi, il implique une série de grands principes qui sont la gestion intégrée, le long terme, la précaution, la prévention, la responsabilité, la solidarité.

Dans développement durable, il y a le mot développement qui exige la mise en œuvre d'une analyse systématique des facteurs, nombreux et complexes, qui déterminent ou orientent les changements et les progrès économiques, sociaux et technologiques⁴. Il y a aussi le mot durable, qui exige une orientation de la dynamique de croissance selon une perspective de long terme, sans négliger les intérêts des générations futures et ceci à travers la mobilisation de tous les moyens et les compétences pour assurer la protection des biens indispensables ainsi que la création d'une homogénéité sociale.

La définition la plus générale et la plus répandue de la notion de développement durable a été popularisée par le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement (Nations Unies) appelé encore rapport Bruthland⁵ de 1987 intitulé « notre avenir à Tous » selon lequel « ***Le développement***

² Cité dans André Louat (1999) « Le sous développement, stratégies et résultat » édition marketing 32 – Rue Bargue 75740 Paris Cedex.

³ André Louat (1999), op.cit.

⁴ Joseph H. Hulse (2008) « développement durable un avenir incertain : avons-nous oublié les leçons du passé ? », l'harmattan 5-7, rue de l'école polytechnique 75005 Paris.

⁵ Rapport sur le développement dans le monde (2003) « développement durable dans un monde dynamique, améliorer les institutions, la croissance et la qualité de Vie. Banque Mondiale.

durable est un progrès qui permet de satisfaire aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire à leurs propres besoins». Les autres étapes importantes sont évidemment la conférence de Rio ou sommet de la terre de 1992.

Le rapport définit le développement comme étant un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir⁶. Toutefois, pour faire durer ce développement, il faudrait mettre en œuvre des mécanismes d'encadrement efficaces ainsi qu'une définition précise des objectifs visés

Pour donner une définition correcte du développement durable, il faudrait tenir compte de plusieurs paramètres tels que l'utilisation des ressources et leur substitution, les effets de nos activités sur le climat et le moyen de les modérer. Il faudrait intégrer encore le rôle des relations sociales que nous créons dans les différents contextes économiques et sociaux, les relations avec les associations et les groupes qui vivent au voisinage de nos installations, la sécurité industrielle, l'efficacité et la compétitivité de notre entreprise, les surplus dégagés permettant des nouveaux investissements.⁷

Le développement durable englobe cinq dimensions qui sont d'ordre social qui définit une nouvelle vision de la société, d'ordre économique qui porte sur une efficacité dans l'allocation et la gestion des ressources, d'ordre spatial qui s'intéresse à l'atténuation des déséquilibres entre les régions, d'ordre écologique qui tend à réduire les attaques aux systèmes naturels et enfin d'ordre culturel qui cherche à apporter des solutions aux problèmes locaux.

De son côté, Amartya Sen⁸ ajoute une dimension supplémentaire définie comme suit : « La chose qui a le plus de valeur pour l'homme est la liberté et on doit considérer le développement comme l'expansion de cette liberté ».

Pour que le développement durable soit atteint, il faudrait avoir une responsabilité éthique envers les générations futures en leur assurant une qualité environnementale au moins égale à celle reçue par les générations qui ont précédé. Il faudrait aussi respecter les objectifs nécessaires pour la transformation des ressources naturelles, le maintien des équilibres écologiques essentiels.

Tous ces paramètres débouchent sur l'idée que le développement durable ne pourrait pas être réussi sans la poursuite d'une bonne gestion et donc d'une meilleure gouvernance. Ainsi notre interrogation est la suivante : qu'est ce qui distingue la gouvernance du gouvernement notamment en matière de développement et qu'elles sont les composantes d'une bonne gouvernance ?

2 La notion de gouvernance : un concept différent du gouvernement

Traditionnellement, le rôle du gouvernement est considéré comme central dans les processus par lesquels des acteurs politiques, administratifs ou sociaux cherchent à résoudre des problèmes qui concernent une société. La gouvernance, par contre est l'ensemble des processus par des réseaux de politique publique comprenant des acteurs du secteur public et du secteur privé. Le gouvernement est un de ces acteurs, mais il ne joue pas nécessairement un rôle central.

Le mot gouvernance a marqué sa réapparition par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et FMI) au milieu des années 1980. Ce concept apparaît comme une préoccupation majeure dans le discours politique, mais surtout dans le lexique des analyses de développement. La gouvernance désigne l'ensemble des conditions politiques dans lesquelles les plans sont mis en œuvre, comportant à la fois la légitimité du fonctionnement politique, les rapports avec l'administration et les rapports entre ce pôle dirigeant et le reste de la société.

Une définition générale de la gouvernance est donnée comme suit : « ***Par gouvernance on entend généralement l'action de piloter, de diriger et de gouverner les affaires d'une organisation qui pourrait avoir***

⁶ Joseph H.Hulse (2008) « développement durable un avenir incertain : avons-nous oublié les leçons du passé ? », l'harmattan 5-7, rue de l'école polytechnique 75005 Paris.

⁷ Thierry Desmarest (2002) « Développement durable : 21 patrons s'engagent » 23, rue du cherche-Midi, 75006. Paris.

⁸ A.Sen (2001) « Development as Freedom », Alfred A. Knof, New York

différents aspects. » La gouvernance met l'accent sur les formes de coordination, de concertation, de participation et de transparence dans la décision. Elle favorise le partenariat des acteurs et la convergence des intérêts. Dans le modèle de gouvernance, les frontières entre secteur public et privé tendent à s'estomper et la séparation des fonctions politiques et économiques dans le processus de développement est inopérante »⁹

Le concept de gouvernance se distingue de celui du gouvernement dans la mesure où, aujourd'hui, il revêt la définition suivante « *une nouvelle définition du gouvernement correspondant à un nouveau processus de gouvernement, une nouvelle organisation du pouvoir ou une nouvelle façon de gouverner la société* »¹⁰.

La gouvernance vise à créer les conditions d'un pouvoir organisé et d'une action collective. La différence entre gouvernement et gouvernance ne figure pas au niveau du résultat mais plutôt au niveau des procédés employés. Le principe de la gouvernance est qu'il privilégie des mécanismes de gouvernement qui n'a pas besoin pour fonctionner de l'autorité et des sanctions de la puissance publique.

Le concept de gouvernance se réfère donc à un gouvernement réinventé, mieux géré car ce dernier se trouve mal placé dans une économie de marché et une société dominée par les intérêts privés. Dans ce cas, la gouvernance renvoie à diverses formes de contrat, de franchise et de nouvelles formes de réglementation qui définissent une décentralisation de l'Etat et une nouvelle gestion publique.

En effet, le gouvernement est l'autorité dirigeante à laquelle sont soumises les actions des personnes au sein des collectivités, des sociétés et des Etats, la direction des affaires publiques, les règles et l'administration politiques. L'approche de gestion est tournée exclusivement vers l'Etat hiérarchique et bureaucratique qui fait que la structure réelle du système reste la même lorsque les membres du gouvernement changent. Cette structure gouvernementale ne permet pas une participation effective des citoyens dans la prise de décision.

La gouvernance, par contre, englobe le gouvernement dans la mesure où, elle présente une méthode de gestion ou un système de gouvernement, l'action ou la manière de gouverner, la charge ou la fonction de gouverner. Dans ce cas, les règles établies ne sont pas toutes définies par le gouvernement car il est devenu un parmi les acteurs de la gouvernance.¹¹ La gouvernance se présente ainsi comme étant une évolution de la méthode selon laquelle le gouvernement devrait gérer la complexité des problèmes économiques et sociaux.

L'approche de gestion est variée et souple, les cadres inférieurs compétents peuvent assumer des responsabilités, cette approche recommande la transparence et la circulation progressive de l'information et des initiatives privées. La gouvernance postule la participation sûre et nécessaire des citoyens qui devraient avoir plus d'accès à l'information dans la prise de décision.

Une comparaison entre gouvernance et gouvernement au niveau des objectifs, des domaines, des critères de succès, des sources de légitimité, des relations aux politiques, etc ...a été résumée par Boyer et Dehove (2001)¹² dans ce tableau comme suit :

caractéristiques	gouvernance	gouvernement
Objectif	Résolution de problèmes	Compétition pour la formation
Domaine	Compétences délimitées par les autorités politiques	Compétences étendues dans le cadre de la

⁹ M.C Belmehoub (2003) « Efficacité essai sur la nouvelle gouvernance des rapports Etat/Entreprises », colloque international « importance de la transparence et intégration effective dans l'économie mondiale » Alger, 30 Juin.

¹⁰ Jean Pierre Gaudin (1998) « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises » RISS n° 155 Mars.

¹¹ Jean Pierre Gaudin (1998) « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises » RISS n° 155 Mars

¹² Robert Boyer et Mario Dehove (2001) « Théories de l'intégration européenne : entre gouvernance et gouvernement » lettre de régulation n° 38 septembre

		constitution
Critères de succès	Efficienc e, transparence, consensus	Représentation, élection, majorité
Source de légitimité	Par le résultat	Par le respect des normes législatives et procédures
Relation au politique	Indépendance Gouvernement pour le peuple	Caractère partisan Gouvernement par le peuple
Formes dominantes dans les Etats nations	Autorité administrative indépendante	Cabinet ministériel

Le concept de la *bonne gouvernance* porte en lui-même l'essence démocratique à travers les mécanismes de participation citoyenne institutionnalisée. La gouvernance est prise en tant que mode d'organisation sociale et politique orientée vers la maximisation du bien être social. De ce fait, *la bonne gouvernance* pourrait protéger les conditions qui assurent la durabilité de la productivité, la primauté de droit, la légitimité et la responsabilité politique. Elle prétend à un système judiciaire juste, autonome et fiable, un faible niveau de corruption, une administration responsable et une gestion efficace des services publics, une transparence et une liberté d'information et d'expression.

Section 2 Présentation des indicateurs de développement durable et de bonne gouvernance

1 Les indicateurs de développement durable :

En se référant au rapport du groupe de travail interministériel sur les indicateurs à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement¹³, nous présentons les principaux indicateurs de développement durable fondés sur trois piliers qui sont *le pilier économique, le pilier environnemental et le pilier socio-sanitaire.*

1.1 Les indicateurs du pilier économique du développement durable :

A- Les indicateurs synthétiques :

1-Le PIB

1a- **PIB par habitant (en PPA) : source Banque Mondiale (CD 2007)**

1b- taux de croissance du PIB réel

2- indicateur de fécondité.

B- Amélioration de la croissance potentielle

3- taux d'investissement des entreprises

4- **taux d'emploi (actifs occupés/population totale) : source Banque Mondiale (CD 2007)**

C Equité intergénérationnelle et qualité de la gestion patrimoniale

5- taux d'épargne

6- **taux d'épargne nette ajustée : source Banque Mondiale (CD 2007)**

7- taux d'endettement public.

D- Innovation et recherche :

8- Taux de diplômés en sciences et technologies

E- Mode d'insertion dans la mondialisation

- Productivité du travail

- Coût salarial unitaire dans l'industrie manufacturière

- **Investissements directs étrangers : source Banque Mondiale (CD 2007)**

1.2 Les indicateurs du pilier environnemental du développement durable :

F- Changement climatique

1- Emissions de gaz à effets de serre et PIB

2- production d'énergie à partir de sources renouvelables

G- Ressources environnementales

- Prélèvement d'eau par secteurs

- Artificialisation du territoire

¹³ Rapport du groupe de travail interministériel sur les indicateurs à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement (2003) « indicateurs nationaux de développement durable : lesquels retenir ? Numéro ISBN coordonnés de la Documentation Française.

H Mode de production et de consommation

- Production de déchets et population
- tourisme
- consommation des matières premières et PIB

I- Santé-environnement

- Qualité de l'air
- Contamination des eaux
- Exposition aux risques
- Risques naturels
- Risques technologiques

1.3 Les indicateurs du pilier socio-sanitaire du développement durable :

J- Cohésion Sociale

1- Revenus

1- dispersion des revenus

2- Taux de pauvreté monétaire

3- Chômage

3-a taux de chômage de longue durée

3-b dispersion des taux de chômage régionaux

4- taux de ménages sans emploi

K Mode de vie et santé

- Taux de mortalité prématurée évitable
- Taux de suicide des jeunes
- Consommations responsables (alcool- tabac et obésité)

L- Valorisation des ressources humaines

- Formation professionnelle
- Emploi des femmes.
- Risques professionnels.
- Taux d'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements.

2 Les indicateurs de la bonne gouvernance

Les indicateurs de la bonne gouvernance sont nombreux et diffèrent selon les agences de notation. Dans ce papier, nous présentons les indicateurs de gouvernance selon leurs aspects administratif et politique. Le premier aspect est présenté par trois indicateurs qui sont la qualité de la bureaucratie, la corruption et droits de propriété. Le deuxième aspect est présenté par les indicateurs stabilité politique et liberté civile.

2.1 La gouvernance à aspect administratif (gouvernance administrative ou publique) : elle est présentée par les indicateurs suivants (la qualité de la bureaucratie, la primauté de la règle de droit et la corruption). Les trois indicateurs sont fournis par « Political Risk Services, Internationales Country Risk Guide »¹⁴.

2.1.1 Indicateur de la qualité de la bureaucratie :

Cet indicateur évalue la qualité des services fournis par l'administration publique (délai livraison, les mécanismes de résolution des conflits). Il est compris entre (0,6) : 0 signifie que la qualité de la bureaucratie est mauvaise (corrompue), 6 : la qualité est bonne, l'administration est efficace.

2.1.2 Indicateur de la primauté de la règle du droit (Rule of law named « law and Order Tradition » in ICRG)

Cet indicateur renseigne sur la présence des institutions qui préservent le droit de la propriété privée, qui assurent un rôle équitable et consistant de la loi pour protéger, respecter et renforcer ce droit. Cet indice est compris entre 0 et 6. Si c'est 0 : le système judiciaire non prévisible et si c'est 6 : système judiciaire équitable, institutions politiques saines.

2.1.3 Indicateur de la corruption :

La corruption dans le gouvernement signifie que la majorité des chefs d'Etat agissent en dictateurs. Ils s'estiment propriétaires du territoire ainsi que de la population et refusent de rendre compte aux instances

¹⁴ Wwww. prsgroup.com

gouvernementales. Les intérêts d'un groupe politique, d'une famille ou d'un tribu finissent par triompher du bien général. Le détournement des fonds, l'abus des biens sociaux, la négligence et la mauvaise gestion sont autant d'exemples de pratiques courantes. Une définition simple de la corruption est donnée par la Banque Mondiale comme suit « *la corruption serait l'abus du pouvoir public pour des bénéfices privés* ».

La corruption, en tant que variable qualitative et eu égard à sa complexité n'est pas mesurable directement. Afin de contourner ce problème, les agences de rating du risque politique et économiques telles que « Political Risk Services » qui publie « The International Country Risk Guide, ICRG », offrent des indices présentés comme une mesure ordinaire permettant de classer les pays autorisant des comparaisons internationales. Ces mesures subjectives de perception de la corruption sont basées sur des réponses aux questionnaires normalisées et diffusées soit auprès des consultants vivant dans ces pays, soit auprès d'un grand échantillon d'entreprises multinationales qui opèrent à travers le monde.

Bien que ces notations soient subjectives, il existe une forte corrélation entre les indices des différentes agences qui renseignent sur un accord entre la plupart des observateurs sur le degré de corruption apparente des pays. D'ailleurs, ces agences pratiquent des tarifs élevés ce qui constitue une preuve directe de la valeur et de la qualité des données fournies.

Les enquêtes cherchent à mesurer l'ampleur des transactions d'affaires qui exigent des paiements irréguliers et des « pots de vin ». Elles sondent aussi la fréquence selon laquelle les hauts responsables du gouvernement demandent des commissions ambiguës et surtout l'ampleur des « pots de vin » liés aux licences d'import-export, aux autorisations administratives et à l'imposition fiscale. Cet indicateur est compris entre (0,6). 0 : plus corrompu et 6 : moins corrompu.

2.2 La gouvernance à aspect politique : gouvernance politique

Elle est présentée par deux indicateurs qui sont la liberté civile (Civil Liberties CL) et les droits politiques (political Rights PR), ces deux indicateurs sont fournis par (Freedom in the world country Ratings)¹⁵.

2.2.1 Indicateur des droits politiques :

Cet indicateur fait que la population a le droit de participer à la vie politique (choix des responsables et des gouvernements). Cet indicateur est compris entre 1 et 7. 1 signifie que les droits politiques dans ce pays sont élevés. 7 signifie que les droits politiques sont faibles.

2.2.2 Indicateur de la liberté civile :

Cet indicateur renseigne sur la liberté d'expression et la liberté de la religion. Cet indicateur est compris entre 1 et 7. La valeur 1 renseigne sur un degré élevé de la liberté, la valeur 7 renseigne sur un faible degré de liberté dans ce pays.

La classification de ces indicateurs est présentée comme suit :

- Un score compris entre (1 ; 2,5) : liberté (F).
- Un score compris entre (3 ; 5,5) : liberté partielle (PF)
- Un score compris entre (5,5 ; 7) : pas de liberté (NF)

2.3 Construction des indices de la gouvernance :

2.3.1 Définition d'un indice de gouvernance administrative: GOVa

Nous avons défini un indice de la gouvernance administrative (publique) qui est égal à la moyenne arithmétique des trois indicateurs (la qualité de la bureaucratie, la primauté de la règle de droit et la corruption). Cet indice est compris entre (0,66 ; 6), la valeur 0,66 renseigne sur un faible indice de gouvernance publique par contre la valeur 6 montre que la qualité de la gouvernance est bonne.

- 0,66 : La gouvernance publique est mauvaise.
- 6 : La gouvernance publique est bonne.

2.3.2 Définition d'un indice de gouvernance politique : GOVp

Nous avons défini un indice qui est égal à la moyenne arithmétique des deux indicateurs (la liberté civile et les droits politiques). Cet indice est compris entre (1 ; 7), la valeur 1 renseigne sur un indice de gouvernance politique élevé par contre la valeur 7 renseigne sur une faible qualité de la gouvernance politique=>

- 1 : la gouvernance politique est bonne
- 7 : la gouvernance politique est mauvaise

2.3.3 Ajustement de la variable institutionnelle (gouvernance politique GOVp) :

¹⁵ www.freedomhouse.org

Etant donné que les indicateurs fournis par (Freedom in the world country Ratings) et ceux fournis par l'ICRG n'ont pas la même échelle d'évolution, nous avons apporté une petite modification qui a été utilisée dans les recherches de la Banque Mondiale. Il s'agit d'abord d'inverser les valeurs pour les indicateurs de la liberté civile et les droits politiques c'est-à-dire, on note 1 pour la valeur la plus faible et 7 pour la valeur la plus élevée. Ensuite, on calcule une valeur ajustée à travers la soustraction entre les deux valeurs c'est à dire la valeur inversée et la valeur fournie par Freedom house. Cette petite modification nous a permis d'avoir la même échelle qui est présentée par PRS c'est-à-dire (0,6). Si par exemple l'Argentine possède une valeur de la liberté civile égale à 1, sa valeur ajustée sera égale à $7-1=6$.

$$1- GOVa = \frac{\text{corruption} + \text{droits de propriété} + \text{bureaucratie}}{3}$$

$$2- GOVp = \frac{\text{stabilité politique} + \text{liberté civile}}{2}$$

Section 3 Impact de la qualité de la gouvernance sur le développement durable :

Pour que la bonne gouvernance puisse influencer positivement le développement durable, il est indispensable de procéder à une analyse des conditions sociologiques, historiques, psychologiques et politiques. Cette analyse est nécessaire pour parvenir à réussir l'adaptation de ces concepts qui représentent la volonté politique des pays riches et des institutions internationales à l'environnement des pays en développement.

L'idée fondée sur l'existence d'une corrélation positive entre bonne gouvernance et développement durable trouve ses origines dans l'importance du rôle que joue les institutions dans l'amélioration des résultats économiques et sociaux.¹⁶ Les institutions sont les règles et les systèmes d'organisation qui permettent une coordination des comportements humains et la poursuite d'un développement durable et équitable.¹⁷ Le bon fonctionnement de ces institutions permet aux gens de mener une planification de leur propre avenir, celui de leurs familles et de leurs communautés. Par contre, lorsque les institutions sont faibles, l'incertitude croît et les gens adoptent un comportement de « prendre » au lieu de « faire » ce qui entrave le développement durable.

Pour assurer un développement durable, la bonne gouvernance suppose la création des climats socioéconomiques, juridiques, politiques et institutionnels favorables, la libération de la population des maux, des maladies évitables et de l'ignorance. Le rôle de l'Etat apparaît comme acteur important pouvant aboutir à une meilleure gouvernance dans la mesure où il participe à la mise en place d'une macroéconomie stable, la poursuite des politiques non laxistes, des droits de propriété bien définis, un système juridique non arbitraire, une paix sociale, des services d'infrastructures efficaces.

Ainsi, l'amélioration de la performance bureaucratique influence la conduite des affaires. Elle participe à la réduction des champs pour des politiques arbitraires et déformées, à l'amélioration de la prestation des services publics au profit des entreprises pour qu'elles soient plus productives, à la réduction de l'incertitude, à l'application effective et équitable des réglementations publiques nécessaires.

Une meilleure performance bureaucratique est associée à plus de pouvoir et d'autonomie des agences pour formuler les politiques et à une bonne carrière dans le secteur public. Les pays qui ont une meilleure qualité de bureaucratie ont un faible niveau de corruption et une efficacité élevée dans leurs services délivrés ce qui garantit une efficacité du secteur privé et une meilleure poursuite du développement durable.¹⁸

En effet, le développement durable présente un aspect global qui dépasse celui du développement économique car il repose sur un aspect qualitatif et non quantitatif. En effet, le développement durable touche

¹⁶ Banque Mondiale (1992) « Gouvernance et développement ».

¹⁷ Rapport sur le développement dans le monde (2003), op.cit.

¹⁸ Goran Hyden, Julius Court and Ken Mease (2003) "The bureaucracy and governance in 16 developing countries" world governance Survey Discussion paper 7.

plusieurs domaines tels que le social, la santé, l'éducation, les droits et liberté de l'homme. De ce fait, la durabilité du développement ne pourrait être assurée sans la présence d'un cadre institutionnel favorable. Le développement durable exige la présence de la transparence, la participation de la population et la circulation de l'information qui freinent les politiques arbitraires et laxistes. Cette dernière repose encore sur l'implication des citoyens qui accroît leur responsabilité dans la poursuite de leurs objectifs et surtout dans la gestion de leurs affaires ce qui va faire réussir sans doute le développement durable.

La stabilité politique et le respect de l'état de droit qui désignent sur le plan juridique que les particuliers sont protégés et vivent dans un environnement sécurisé constituent des composantes essentielles de la bonne gouvernance sur la base desquelles repose la poursuite du développement durable. La stabilité politique ne pourrait pas être assurée au sein d'un régime qui agit en dictature car il ne s'agit pas d'une stabilité réelle, elle est affectée et pourrait être soumise à tout moment à une révolte de la population.

La bonne gouvernance repose encore sur la lutte contre la corruption qui entrave la bonne allocation des ressources ainsi que la poursuite des transactions étant donné l'élévation des coûts de transaction qu'elle génère. La pratique de la corruption trouve ses origines dans les événements d'instabilité politique lors des transitions d'un régime comme le passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Elle croît aussi en présence d'une bureaucratisation rigide qui aboutit à un accroissement de l'asymétrie de l'information et à un dysfonctionnement du système économique qui peuvent entraver la poursuite du développement durable.

1 Qualité de la gouvernance et taux d'emploi

Le taux d'emploi qu'on désigne représente la part active de la population totale qui est âgée de (15-64), c'est-à-dire qui possède un emploi. C'est un indicateur pertinent de développement durable car il peut renseigner sur les difficultés du marché du travail. En effet, une augmentation de ce taux signifie que le taux de chômage est faible dans ce pays, par contre une diminution importante du taux d'emploi indique qu'il existe une part importante de la population qui vivait au détriment de l'ensemble de la collectivité ce qui peut retarder la poursuite du développement durable.

Une bonne gouvernance participe à une amélioration du taux d'emploi d'un pays par l'intermédiaire d'une meilleure gestion locale de l'emploi. D'une part, étant donné que la demande de l'emploi dépend du facteur travail et capital, de bonnes institutions sont indispensables pour réduire l'incertitude et garantir les droits de propriété nécessaires pour accroître le capital. D'autre part, selon le rôle attribué au gouvernement dans la définition de la bonne gouvernance, il ne présente plus un acteur omniprésent qui détient le monopole des placements et dont l'autorisation est nécessaire avant tout licenciement. Il ne continue non plus à être le principal employeur ou encore le plus important créateur d'emploi.

L'amélioration de la qualité de la gouvernance dans le domaine de l'emploi, prétend la mise en place des dispositifs et des institutions de coordination nécessaires pour rendre les politiques d'emploi plus opérationnelles. En effet, ces dispositifs accordent une grande importance aux spécificités des environnements et des contextes ainsi que les caractéristiques et les stratégies des acteurs dans le domaine de l'emploi.

De bonnes institutions participent aussi à une territorialisation des politiques publiques d'emploi car c'est une condition nécessaire pour appliquer les mesures d'une politique active à travers l'identification des opportunités d'emploi sur le terrain. Cette territorialisation permet de repérer et mobiliser les capacités d'innovation des porteurs de projets et des promoteurs potentiels. Un cadre institutionnel favorable permet aussi une amélioration du système de l'information qui est indispensable pour rendre compte des modes de fonctionnement concret des systèmes locaux de l'emploi.

Le lancement des observatoires locaux de l'emploi s'inscrit dans la perspective d'une amélioration de la gouvernance de l'emploi et de l'environnement institutionnel dans son ensemble dans la mesure où, ils renforcent l'efficacité de l'Etat central et des collectivités locales. Ils permettent aussi une plus grande implication et participation des acteurs de la société civile dans la prise de décision.¹⁹

2 Qualité de la gouvernance et les investissements directs étrangers :

¹⁹ André Rosanvallon (2004) « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du Sud » l'Harmattan 5-7, rue de l'école poly technique 75005 Paris France.

Les investissements directs étrangers retracent la façon dont un pays réussit à maintenir un environnement attractif pour les investissements nécessaires au financement de l'économie dans laquelle, l'épargne nationale est insuffisante. Un pays attractif des IDE est un pays qui maintient une croissance durable qui attire les investisseurs internationaux dans une économie mondialisée. Un tel pays devrait offrir un climat d'investissement favorable, une main d'œuvre qualifiée, une bonne infrastructure qui sont tous des caractéristiques du développement durable de ce pays.

La qualité de la gouvernance influence le volume des investissements directs étrangers. En effet, la protection des droits de propriété est une condition nécessaire dans une économie de marché car les investisseurs étrangers ne prennent pas le risque de se trouver privés du retour sur leurs investissements. Ainsi, les investissements directs étrangers se dirigent vers les pays dont les arrangements contractuels sont les mieux respectés.

Le renforcement des droits de propriété affecte non seulement l'efficacité de l'utilisation des ressources, le niveau et le type des investissements mais aussi l'allocation des risques, la distribution des revenus et la réduction des conflits. La sécurité des droits de propriété est un facteur important pour promouvoir les investissements, réduire l'expropriation et augmenter les rendements.²⁰

Une meilleure gouvernance réduit l'incertitude et les coûts de transaction. La qualité de l'administration publique peut influencer la qualité et la quantité des investissements de plusieurs manières. En effet, étant donné que les décisions des investissements sont de long terme, les investisseurs ont besoin d'être rassurés que le rôle de la loi prévaut et que les décisions des politiques du gouvernement sont prévisibles et réalisées effectivement.

Bien que certaines procédures de régulation gouvernementale telle que la taxation sont raisonnables et justifiées dans l'ordre de protéger l'intérêt général et de générer des revenus pour financer les services publics et l'infrastructure ; une mauvaise qualité de la bureaucratie caractérisée par une régulation et une taxation excessives, une lourdeur des procédures administratives discrétionnaires, de longs délais de livraison et des mécanismes inadéquats pour la résolution des conflits peuvent augmenter les coûts²¹ et décourager les investisseurs aussi bien locaux qu'étrangers.

La sécurité des droits de propriété est une composante très importante pour toute décision d'investissement. En effet, étant donné que les décisions de l'investissement ont un caractère prospectif, l'appréciation que porte l'investisseur sur l'avenir est déterminante. En ce sens, les investisseurs ont besoin des institutions qui préservent le droit de la propriété privée et assurent un rôle équitable et consistant de la loi pour protéger, respecter et renforcer ce droit.

Un système légal fiable réduit les coûts de transaction et représente un signal positif aux investisseurs ce qui accroît l'attraction des investissements directs étrangers. Par contre, un faible système judiciaire renseigne sur une incomplétude des contrats, un faible accès à l'information et une imprévisibilité des décisions prises par le gouvernement. Tous ces facteurs rendent les investisseurs étrangers plus avers au risque ce qui va aboutir sans doute à une dégradation de l'investissement lorsque la méfiance se généralise.

Un pays qui garantit les droits politiques et la liberté civile offre aux yeux des investisseurs étrangers un climat d'affaires stable et démocratique.²² Les régimes démocratiques sont plus prévisibles et garantissent les droits de propriété des investisseurs étrangers. La présence de la démocratie offre la possibilité de remplacer les gouvernements corrompus et incompétents par d'autres qui cherchent l'intérêt général et participent à la création d'un environnement d'affaires favorable et transparent. Les investisseurs étrangers ne préfèrent pas investir dans un pays à régime politique autoritaire car il accentue les pratiques de corruption, il fausse les politiques publiques et augmente le risque d'expropriation de l'investissement ou son report dans le temps.

²⁰ Besley, Timothy (1995) "Property Rights and Investment Incentives: Theory and Evidence from Ghana." *Journal of Political Economy*. 103/5. Oct.

²¹ Eliezer B. Ayal, Georgios Karras (1996) "Bureaucracy, investment, and growth" *Economics letters* 51.

²² Matthias Busse, Carsterne hefeker (2007) « Political risk, institutions and foreign direct investment » *European Journal of Political Economy*.

3 Qualité de la gouvernance et produit intérieur brut par habitant en parité du pouvoir d'achat (PPA) :

L'évolution du PIB par habitant en parité du pouvoir d'achat (PPA) constitue un indicateur pertinent qui permet d'évaluer le développement durable d'un pays. Cet indicateur dépasse les limites du PIB par habitant qui donne uniquement une idée sur le niveau de vie de la population et sur la richesse produite par habitant. En effet, en présence des fluctuations des parités monétaires entre pays et d'une différence au niveau des prix à la consommation, cet indicateur ne permet pas une comparaison directe du niveau de richesse de deux pays.

Par contre, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, met en évidence aussi bien la capacité d'un pays à assurer un certain niveau de vie à sa population que la poursuite d'un processus de déclin ou de rattrapage. En effet, la parité du pouvoir d'achat est un taux qui permet de convertir les prix dans une monnaie commune tout en éliminant les différences de pouvoir d'achat entre les monnaies. Autrement dit, lors de la conversion, l'utilisation de ce taux permet d'éliminer l'effet des différences de niveau des prix entre pays.

La qualité de la gouvernance n'est pas sans effet sur le volume de la production intérieure brute du pays car elle pourrait être influencée à titre d'exemple par le degré de la corruption dans un pays. En effet, la corruption est un problème politique et social qui touche le monde entier aussi bien les pays en voie de développement que les pays les plus avancés économiquement. Elle s'exprime par le favoritisme à l'endroit des parents, d'amis, et d'alliés politiques. Le détournement des fonds, l'abus des biens sociaux, la négligence et la mauvaise gestion sont autant d'exemples de pratiques courantes. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, il n'existe ni égalité ni équité lorsque le degré de la corruption est élevé.

En effet, un niveau élevé de corruption entraîne une distorsion de l'allocation sectorielle des ressources d'investissement dans la mesure où, elles se dirigent des secteurs productifs vers les secteurs non productifs ce qui va réduire la capacité des investissements à générer un rendement²³. Lorsque ces ressources sont investies dans des secteurs ou activités risquées, il s'en suit un accroissement des prêts non performants et une contraction du produit intérieur brut. Dans les pays en voie de développement, la corruption génère des relations de clientélisme qui affectent la répartition sectorielle des ressources et ralentit la production.

La légitimité du système politique influence aussi la production intérieure brute dans la mesure où elle rend les décideurs et ceux qui ont investi plus responsables et crée un climat de confiance entre l'Etat et les citoyens. Le climat de confiance exerce un impact sur le niveau de l'investissement et sa qualité. L'absence de légitimité affaiblit la responsabilisation et fausse l'allocation des ressources ce qui accroît l'instabilité, la recherche des rentes privées dans le domaine public, la pénalisation de la croissance et par la suite un recul du produit intérieur brut.

4 Qualité de la gouvernance et épargne nette ajustée

L'épargne nette ajustée = Epargne brute - la consommation du capital fixe + les dépenses d'éducation - dommages aux ressources naturelles (émissions de gaz à effet de serre valorisées).

Selon sa définition, l'indicateur synthétique de l'épargne nette ajustée peut renseigner sur le niveau du développement durable dans un pays dans la mesure où, l'évolution de la richesse est définie de manière à inclure un ensemble exhaustif des ressources qui est une bonne mesure des perspectives de bien-être car elle indique la capacité d'un pays à entretenir un flot de consommation permettant de renseigner sur la durabilité. En ce sens, une valeur positive de l'épargne nette ajustée signifie que le bien être des générations augmente aussi. La pertinence de cet indicateur s'explique par sa prise en considération de certains éléments clés qui sont les stocks de ressources environnementales, la diminution des ressources énergétiques et les émissions de CO₂. Elles comprennent aussi les dépenses pour l'éducation en tant qu'indicateur provisoire de l'accumulation des ressources humaines.

L'épargne nette ajustée signifie que le flux de consommation ne diminue pas dans le temps. Cette consommation dépend de l'évolution du stock de ressources et de la richesse du pays. La qualité de la gouvernance pourrait influencer cet indicateur en agissant par exemple sur le capital humain²⁴ qui constitue une

²³ Tanzi vito and hamid Davoodi (1997) « Corruption, public investment and growth » IMF Washington DC processed.

²⁴ PNUD (1997) « La gouvernance en faveur du développement humain durable » document de politique générale du PNUD

de ses composantes. En effet, un degré élevé de la corruption participe à un accroissement des coûts des entreprises publiques et accentue l'inégalité des revenus et la pauvreté.²⁵ Ces facteurs peuvent aboutir à une dégradation de la qualité du capital humain dans la mesure où, une part de ressources sera allouée à des activités qui génèrent des rentes au détriment des investissements productifs qui favorisent l'accumulation du capital, les connaissances et le savoir.

Section 4 L'émergence des concepts de développement durable et de bonne gouvernance dans les pays en voie de développement : Etude comparative entre les pays du Maghreb Arabe

Dans les pays en développement, l'apparition des concepts de *bonne gouvernance* et de *développement durable* s'explique par une nécessité de faire ressortir la plupart de ces pays des déséquilibres observés lors de la poursuite de leurs plans d'ajustement structurel qui ont été préconisés par les institutions financières internationales de Bretton Woods durant les années 80. L'objectif essentiel des PAS était le remboursement de la dette extérieure et l'engagement de ces pays sur une voie de croissance et de développement économique.

En effet, la fin des années 80 a été marquée dans la plupart des pays en voie par l'apparition des résultats catastrophiques : chômage, inflation et déficits budgétaires. Ces résultats ont remis en cause l'efficacité des plans d'ajustement structurel et en particulier le rôle du gouvernement considéré comme étant un obstacle à la poursuite du développement.

En effet, les gouvernements influencent l'allocation des ressources par le biais de politiques dans des domaines comme les marchés publics, la concurrence, les entreprises étatiques, les subventions, la mise en place des infrastructures, la réglementation, et les dépenses fiscales. Tous ces domaines d'action offrent de grandes possibilités de recherche de la rente politique. Les gouvernements qui ne sont pas soumis à la transparence et à la responsabilité peuvent fermer les yeux sur la corruption ou l'encourager, étouffer l'esprit d'entreprise, retarder l'innovation et les ajustements au marché. La présence des réglementations ou taxations trop lourdes, le gaspillage et la corruption pure et simple présentent tous de graves obstacles qui entravent le développement économique.

Ces problèmes sont présentés à des degrés divers, et existent partout dans le monde. En effet, d'un côté, les politiques et les stratégies des gouvernements ainsi que la mesure des ressources utilisées sont de nature complexes ou difficiles à définir. D'un autre côté, les politiques publiques créent souvent des asymétries dans les incitations à participer aux processus politiques qui encouragent la tendance à "la concentration des avantages" au sein de l'action du gouvernement. Nous ajoutons l'existence d'une divergence entre les incitations offertes aux fonctionnaires et l'intérêt général qui engendre à son tour des problèmes allant du "laissez-aller" à la corruption pure et simple. Ces problèmes ont amené la Banque Mondiale à lancer en 1989, la notion de la bonne gouvernance qui englobe le gouvernement. Elle est conçue comme condition essentielle pour la poursuite du développement durable dans les pays sous plans d'ajustement structurel.

Néanmoins, il faut noter l'existence des cas où des pays comme la Corée du Sud, la Taiwan, la Malaisie, Singapour qui ont réussi à assurer un développement durable en absence d'une bonne gouvernance c'est-à-dire au sein d'un régime de dictature synonyme d'un Etat fort, mais qui accomode et règlemente efficacement l'économie nationale. C'est lorsque l'Etat apparaît comme protectionniste qui cherche à mobiliser les énergies au service du développement économique. En ce sens, on associe le développement économique aux politiques du gouvernement par contre, le développement durable est associé à la bonne gouvernance.

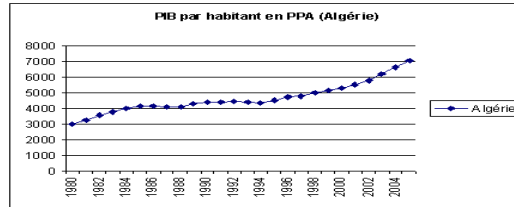
1 Etude de l'évolution des indicateurs de développement durable dans les pays du Maghreb (Tunisie-Maroc et Algérie)

Les indicateurs de développement durable sont nombreux et présentent plusieurs piliers. Dans cet article, on se limite uniquement à quatre indicateurs du pilier économique qui sont : le taux de croissance du PIB par habitant (en PPA), l'épargne nette ajustée, le taux d'emploi (actifs occupés/population totale) et les investissements directs étrangers.

²⁵ Gupta, Sandeep, Hamid Davooli and Rosa Alonso-Terme (2002). "Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?" Economics of Governance

1.1 Evolution du produit intérieur brut par habitant en parité du pouvoir d'achat (1980-2005) :

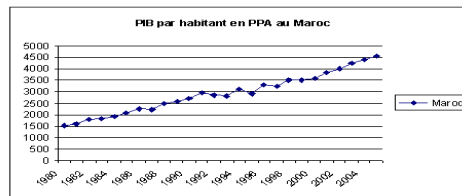
- L'Algérie



Interprétation :

En Algérie, le PIB par habitant en PPA retrace une croissance continue qui renseigne sur un processus de reprise et non d'un déclin.

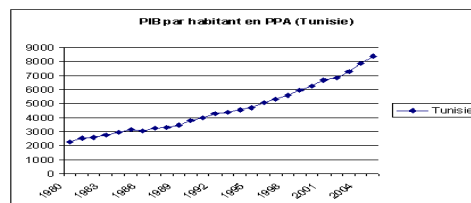
- Le Maroc :



Interprétation :

L'évolution du PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat durant la période (1980-2005) montre une amélioration du niveau de vie de la population au Maroc.

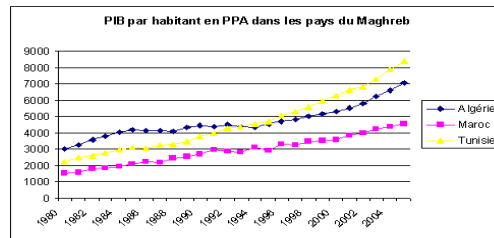
- La Tunisie :



Interprétation :

En Tunisie, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat a connu une croissance selon un rythme continu tout au long de la période (1980-2005). Cette évolution met en évidence une amélioration du niveau de vie des habitants en Tunisie.

- Evolution dans les pays du Maghreb

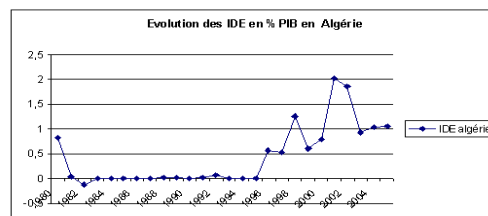


Interprétation :

Dans les pays du Maghreb Arabe, l'évolution du PIB par habitant en PPA, permet de tracer une comparaison directe de leur niveau de vie. Le Maroc est situé en 3^{ème} rang durant toute la période. Par contre, la Tunisie est classée la deuxième après l'Algérie durant la période (1980-1993). A partir de cette année, la Tunisie a occupé le premier rang jusqu'à la fin de période, ce qui montre que le processus de reprise suivi par notre pays a dépassé celui de l'Algérie et du Maroc. Cette évolution, met encore en évidence l'accroissement de la capacité d'amélioration du niveau de vie des tunisiens par comparaison aux autres pays.

1.2 Evolution des investissements directs étrangers (1980-2005) :

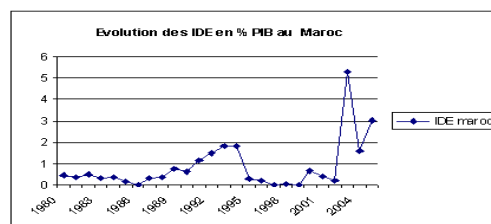
- Algérie



Interprétation :

En Algérie, le véritable accroissement des IDE en % du PIB a commencé à partir de l'année 1996. L'évolution a enregistré des fluctuations vers la hausse et la baisse.

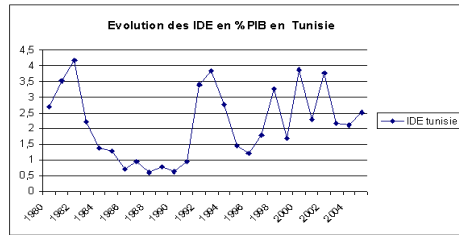
- Le Maroc



Interprétation :

Au Maroc, l'évolution des IDE a enregistré des fluctuations. L'attractivité des IDE a augmenté durant la période (1987-1995), ensuite elle a baissé jusqu'à l'année 2004 qui a marqué une légère reprise des IDE.

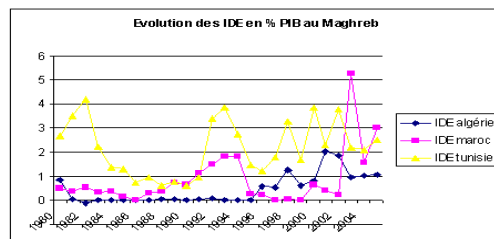
- La Tunisie :



Interprétation :

L'attractivité des IDE par la Tunisie a commencé à partir de l'année 1980, après avoir son maximum en 1982, la part des IDE a connu une baisse qui a persisté jusqu'à l'année 1992 pour reprendre de nouveau. Le reste de la période est marqué par des fluctuations en termes d'attractivité des IDE.

- Evolution dans les pays du Maghreb

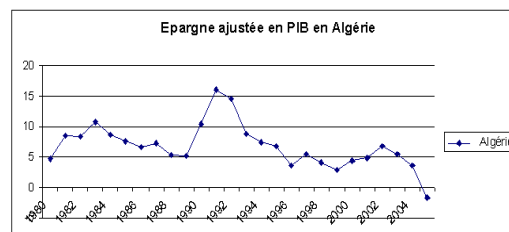


Interprétation :

Le graphique permet de donner une idée sur le classement des trois pays du Maghreb Arabe en matière d'attractivité des IDE. La Tunisie est classée la première durant la période (1980-1990) et durant la période (1992-2002). Le Maroc est classé le 2^{ème} durant la période (1980-1996) pour céder la place à l'Algérie qui a commencé à attirer les IDE à partir de 1996. Cette évolution met en évidence la performance du cadre macroéconomique de la Tunisie ainsi que son maintien d'une croissance durable qui attire les investisseurs étrangers.

1.3 Evolution de l'épargne nette ajustée (1980-2005):

- Algérie

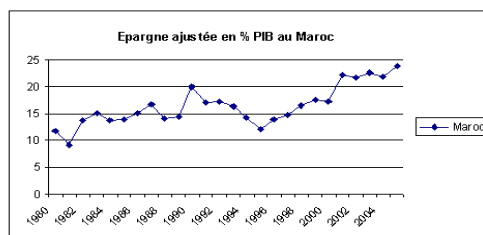


Interprétation :

L'évolution de l'épargne nette ajustée est fluctuante en Algérie, elle a enregistré une augmentation remarquable durant la période (89-91) qui renseigne sur une amélioration du taux d'épargne ainsi que des dépenses d'éducation. Par contre, la période (1992-99) a enregistré une baisse de cet indicateur qui s'explique

soit par une baisse des dépenses d'éducation soit par un accroissement des émissions de gaz à effets de serre qui atteignent le capital environnemental. Les fluctuations vers la baisse ont marqué le reste de la période.

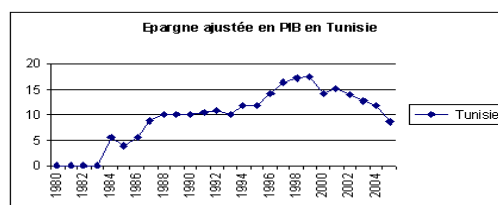
- Maroc



Interprétation :

L'évolution de l'épargne nette ajustée est moins fluctuante au Maroc, l'année 1995 a tracé un accroissement continu jusqu'à la fin de la période. Cette évolution renseigne sur une augmentation de l'épargne et des dépenses d'éducation qui améliorent la qualité du capital humain dans ce pays.

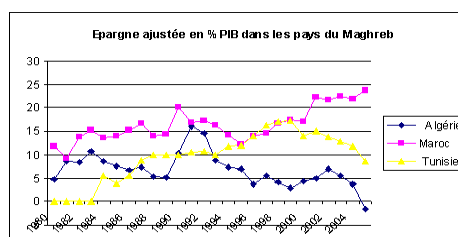
- Tunisie:



Interprétation:

En Tunisie, l'épargne nette ajustée a enregistré une augmentation continue durant la période (1985-1999). Néanmoins, elle a enregistré une baisse continue sur le reste de la période. Cette diminution pourrait être interprétée soit par une baisse de l'épargne soit par un accroissement des émissions à effets de serre.

- Evolution dans les pays du Maghreb

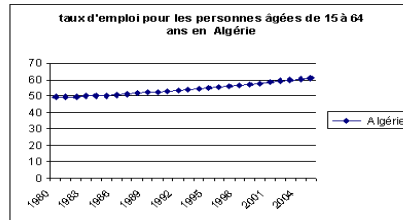


Interprétation:

Ce graphique montre que l'évolution de l'épargne nette ajustée est fluctuante dans les trois pays du Maghreb. Le Maroc est classé le premier presque sur toute la période. A partir de 1992, La Tunisie est classée la deuxième. Au Maroc, cet indicateur continue à augmenter par contre, la baisse de l'épargne nette ajustée a concerné aussi bien l'Algérie que la Tunisie à partir de l'année 2001. Ceci pourrait être interprété soit par une baisse des dépenses d'éducation soit un accroissement des émissions des effets de serre. En 2003, les émissions de dioxyde de Carbone en millions de tonnes sont égales à 106,6 en Algérie, 32 au Maroc et à 22,4 en Tunisie.

1.4 Evolution du taux d'emploi (actifs occupés/population totale)(1980-2005) :

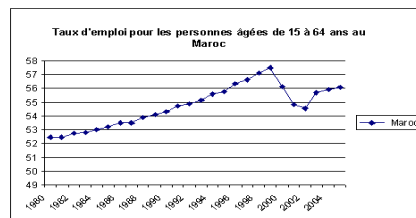
- Algérie



Interprétation :

L'évolution du taux d'emploi algérien a tracé une augmentation continue à partir de l'année 1990, ce qui renseigne sur une baisse du taux de chômage dans ce pays.

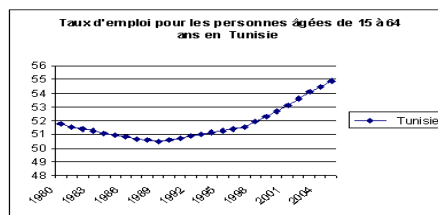
- Maroc



Interprétation :

L'évolution du taux d'emploi au Maroc a tracé une augmentation continue durant la période (1981-1999) pour enregistrer par la suite une baisse jusqu'à l'année 2003. Le taux d'emploi a repris de nouveau son accroissement sur le reste de la période.

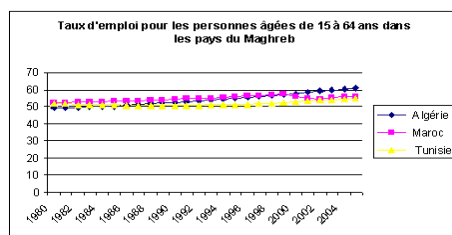
- La Tunisie



Interprétation :

Le taux d'emploi en Tunisie a connu une légère baisse durant la période (1985-1993). Par la suite, il a enregistré une augmentation remarquable qui a duré jusqu'à l'année 2005.

- Evolution dans les pays du Maghreb



Interprétation :

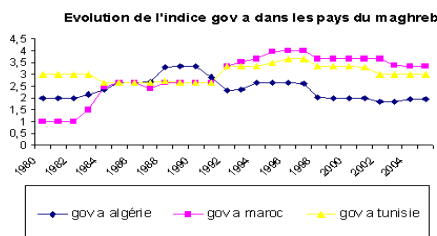
Selon ce graphique, les trois pays du Maghreb Arabe ont enregistré presque un rythme constant de l'accroissement du taux d'emploi. Le Maroc est classé le premier jusqu'à l'année 2000 pour céder la place à l'Algérie. La Tunisie se situe au troisième rang durant la période (1988-2005).

2 Evolution des indices de gouvernance dans les pays du Maghreb Arabe :

2.1 Evolution de l'indice de gouvernance administrative :

$$GOVa = \frac{\text{corruption} + \text{droits de propriété} + \text{bureaucratie}}{3}$$

Une amélioration de cet indice indique soit une meilleure qualité de la bureaucratie, soit un respect des droits de propriété soit une faible corruption dans le pays soit une amélioration des trois indicateurs.



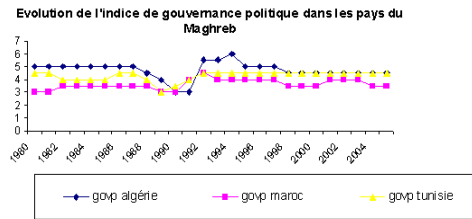
Interprétation :

Le classement des pays du Maghreb Arabe en termes de qualité de la gouvernance à aspect administratif diffère d'une période à une autre. En effet, durant la période (1980-1986), la Tunisie occupe le premier rang, ensuite on trouve l'Algérie et le Maroc. Durant la période (1987-92) qui est une période de transition d'une économie de répression financière à une économie de marché, l'Algérie est classée la première, le Maroc et la Tunisie occupent tous les deux le deuxième rang. A partir de 1992, on remarque une amélioration de la qualité de la gouvernance publique au Maroc qui se situe en premier rang durant le reste de la période. Cette amélioration est enregistrée aussi pour la Tunisie qui est classée la deuxième.

2.2 Evolution de l'indicateur de gouvernance politique

$$GOVp = \frac{\text{stabilité politique} + \text{liberté civile}}{2}$$

Selon sa définition, une amélioration de cet indice renseigne sur une stabilité maintenue dans le pays et une implication de la société civile dans la poursuite des stratégies de développement du pays.

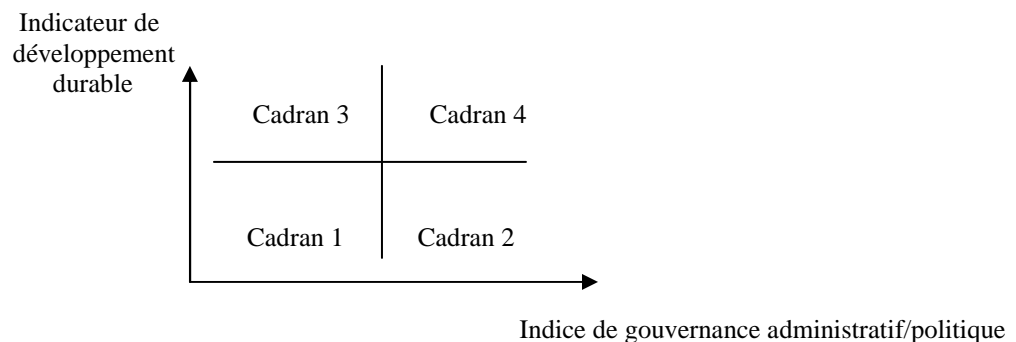


Interprétation :

En termes de stabilité politique, l'évolution de l'indice de gouvernance politique ne trace pas des fluctuations remarquables dans les trois pays du Maghreb Arabe (Tunisie- Maroc et Algérie) durant la période (1980-2005).

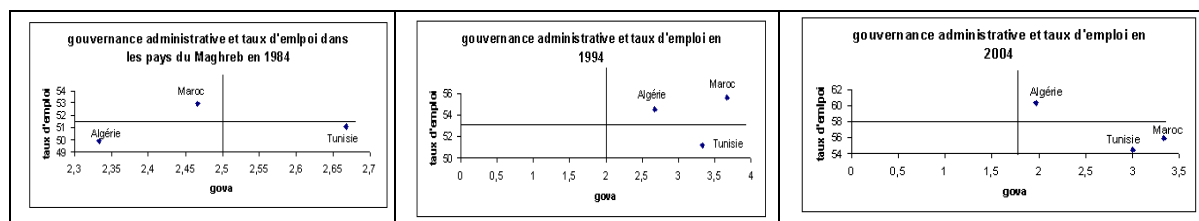
3 Qualité de la gouvernance et développement durable dans les pays du Maghreb : Une étude descriptive

Dans cette partie, nous allons procéder à une étude descriptive à trois dimensions permettant de mettre en relation l'évolution des indicateurs de développement durable déjà cités et l'évolution des indices de gouvernance à aspect administratif et politique au cours de trois périodes décalées de 10 ans qui sont l'année 1984, 1994 et 2004. Les trois pays du Maghreb Arabe sont dispersés sous forme de nuages de points à travers les cadrans.



- Le cadran 1 vérifie l'existence d'une corrélation entre indice de gouvernance et indicateur de développement durable faibles dans un pays => *corrélation positive*.
- Le cadran 2 vérifie l'existence d'une corrélation entre indice de gouvernance élevé et un indicateur de développement durable faible.
- Le cadran 3 vérifie l'existence d'une corrélation entre indice de gouvernance faible et un indicateur de développement durable élevé.
- Le cadran 4 vérifie l'existence d'une corrélation entre indice de gouvernance élevé et un indicateur de développement durable élevé => *corrélation positive*.

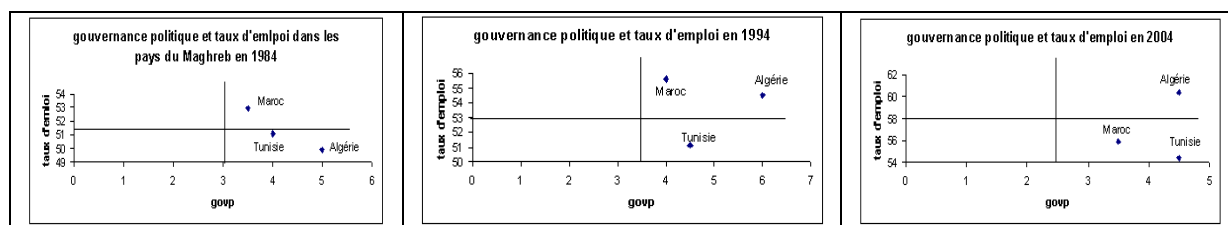
3.1 Gouvernance administrative et taux d'emploi dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation du graphique :

La qualité de la gouvernance administrative influence le taux d'emploi en Algérie, ce pays se déplace du cadran 1 en 1984 qui décrit l'existence d'une relation entre indice de gouvernance administrative et taux d'emploi faibles vers le cadran 4 en 2004 qui retrace un lien entre indice de gouvernance et taux d'emploi élevés. Le Maroc, vérifie aussi l'existence d'une corrélation entre indice de gouvernance administrative et taux d'emploi (passage du cadran 2 en 1984 au cadran 4 en 1994 qui s'explique par une amélioration des deux indicateurs durant cette période). Par contre, en Tunisie, le graphique illustre une relation entre indice de gouvernance élevé et un taux d'emploi faible. (La Tunisie est située dans le cadran 2 durant les trois années.)

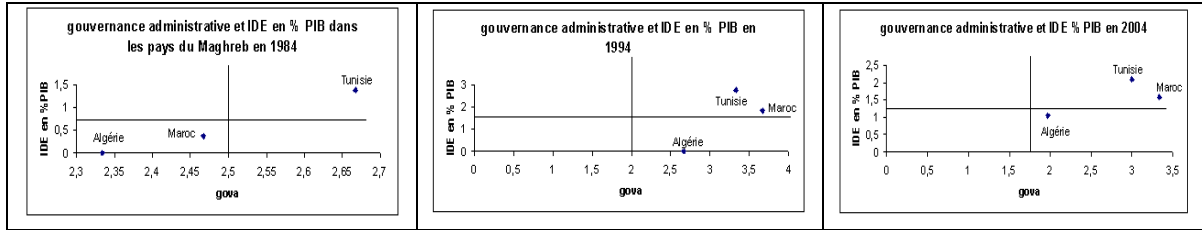
3.2 Gouvernance politique et taux d'emploi dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation :

Le Graphique retrace une relation positive entre indice de gouvernance politique et taux d'emploi en Algérie. Ce pays se situe dans le cadran 2 en 1984, ensuite dans le cadran 4 en 1994 et 2004. La Tunisie, par contre a connu une amélioration de l'indice de gouvernance politique mais associée à un faible taux d'emploi. Le Maroc vérifie une relation entre les deux indicateurs, en effet, le passage du cadran 4 en 1994 au cadran 2 en 2004 s'explique par une baisse simultanée des deux indicateurs.

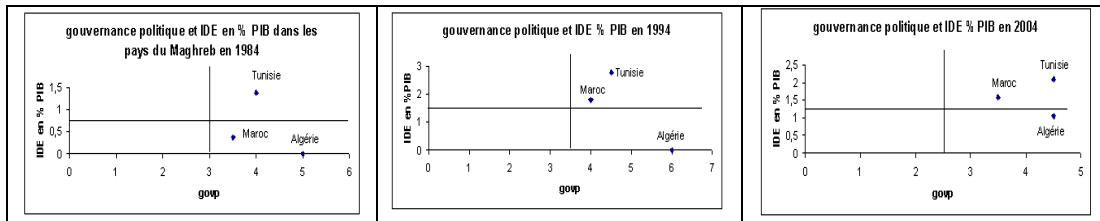
3.3 Gouvernance administrative et IDE en % PIB dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation:

Durant les trois années, la Tunisie est située dans le cadran 4 qui illustre une relation positive entre indice de gouvernance administrative et IDE en % PIB. Ceci explique le rôle que joue le cadre institutionnel dans la création d'un environnement favorable pour l'attraction des investissements étrangers. Cette relation est encore vérifiée pour le Maroc qui passe du cadran 1 en 1984 au cadran 4 en 1994 et 2004. En ce qui concerne l'Algérie, bien que l'indice de gouvernance a connu une amélioration à travers les années, l'attractivité des investissements directs étrangers par ce pays est restée faible.

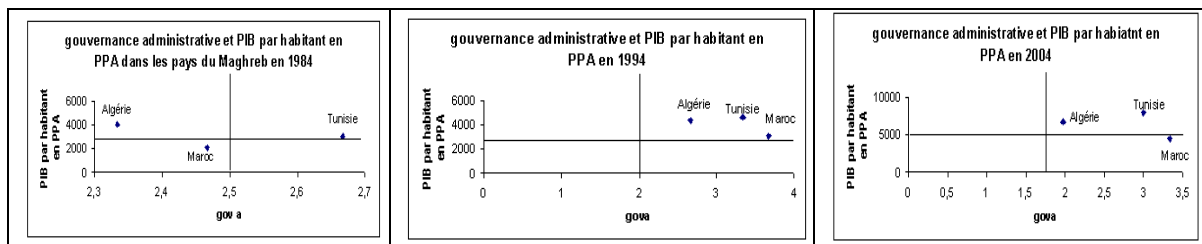
3.4 Gouvernance politique et IDE en % PIB dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation :

Le Graphique retrace une relation positive entre l'indice de gouvernance politique et les IDE en % PIB en Tunisie et au Maroc. Les IDE se dirigent vers les pays qui sont stables politiquement et dans lesquels, les libertés civiles et les droits politiques sont respectés. Par contre, les IDE en Algérie sont restés faibles bien que l'indice de gouvernance politique soit supérieur à celui de la Tunisie en 1994 et à celui du Maroc en 2004.

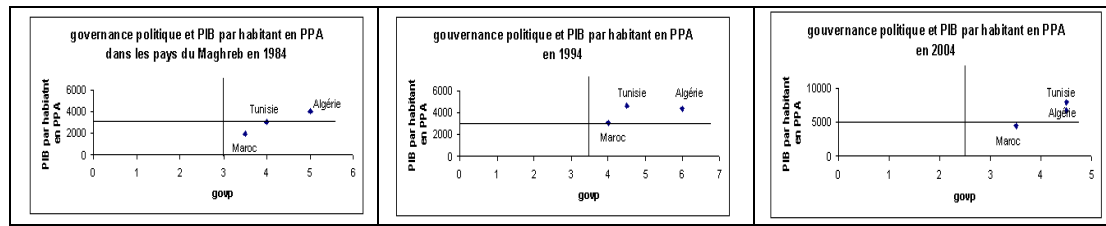
3.5 Gouvernance administrative et PIB par habitant en PPA dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation :

La Tunisie retrace une relation positive entre indice de gouvernance administrative et PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat. (La Tunisie est située dans le cadran 4 durant les trois années). Le graphique montre aussi une amélioration de la relation entre les deux indicateurs au Maroc et en Algérie en 1994. L'année 2004 a enregistré une baisse de l'indice de gouvernance administrative et une augmentation du PIB par habitant.

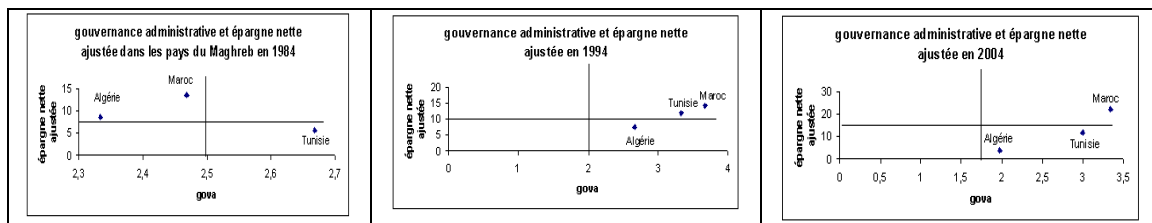
3.6 Gouvernance politique et PIB par habitant en PPA dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation :

Aussi bien l'Algérie que la Tunisie se situent dans le cadran 4 en 1984, 1994 et 2004, ce qui explique que l'amélioration de l'indice de gouvernance à aspect politique exerce un effet positif sur l'évolution du produit intérieur brut par habitant en PPA dans ces deux pays. Le Maroc, par contre se situe dans le cadran 2 durant les trois années ce qui renseigne sur un indice de gouvernance élevé associé à un PIB faible.

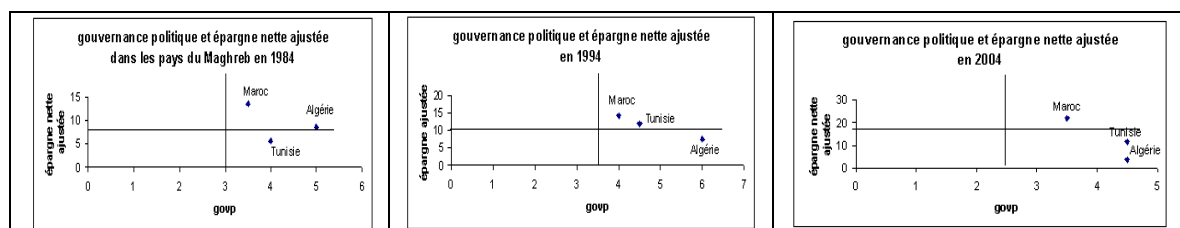
3.7 Gouvernance administrative et épargne nette ajustée dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation:

Il existe une relation positive entre indice de gouvernance administrative et épargne nette ajustée au Maroc qui se situe dans le cadran 3 en 1984 et dans le cadran 4 en 1994 et en 2004. Cette relation n'est pas vérifiée en Algérie, en effet bien que l'indice de gouvernance s'est amélioré, le volume de l'épargne ajustée est resté faible dans ce pays, il est situé dans le cadran 2 en 1994 et 2004. En ce qui concerne la Tunisie, l'année 1994, retrace une relation positive entre les deux indicateurs car le pays se situe dans le cadran 4 alors qu'il était dans le cadran 2 en 1984.

3.8 Gouvernance politique et épargne nette ajustée dans les pays du Maghreb en 1984-1994-2004



Interprétation

Le Maroc vérifie une relation positive entre la qualité de la gouvernance politique et le volume de l'épargne nette ajustée, il est situé dans le cadran 4 au cours des trois années. En 1994, la Tunisie a enregistré une amélioration par comparaison à l'année 1984. L'Algérie, par contre, en dépit de son indice de gouvernance politique qui est le plus élevé, ce pays a enregistré le volume de l'épargne nette ajustée est le plus faible.

3.9 Résultats de la corrélation entre gouvernance (administrative/politique) et indicateurs de développement durable:

Indicateurs de dd années	Emploi			IDE			PIB par habitant en PPA			Epargne nette ajustée		
	1984	1994	2004	1984	1994	2004	1984	1994	2004	1984	1994	2004
Gov a Algérie	Oui ²⁶ Faible	Oui ²⁷ forte	Oui forte	Oui faible	non ²⁸	non	non	Oui forte	Oui Forte	non	non	Non
Govp Algérie	non	Oui forte	Oui forte	non	non	non	non	Oui forte	Oui forte	non	non	non
gova Maroc	Non	Oui Forte	non	Oui faible	Oui forte	Oui Forte	Oui faible	Oui forte	???	non	Oui forte	Oui Forte
Gov p Maroc	Non	Non	Non	Non	Oui forte	Oui forte	Non	Non	Non	Oui forte	Oui forte	Oui forte
Gov a Tunisie	Non	non	non	Oui Forte	Oui forte	Oui forte	Oui forte	Oui forte	Oui forte	non	Oui forte	non
Govp Tunisie	non	non	non	Oui Forte	Oui Forte	Oui Forte	Oui Forte	Oui Forte	Oui Forte	non	Oui Forte	non

3.10 Tableau récapitulatif des résultats de corrélation entre indice de gouvernance et indicateurs de (dd) en Tunisie, Maroc, Algérie

	IDE	PIB/h en PPA	Emploi	Epargne nette ajustée
Indice de gouvernance administrative	Tunisie Maroc	Tunisie Maroc Algérie	Algérie	Maroc
Indice de gouvernance politique	Tunisie Maroc	Tunisie Algérie	Algérie	Maroc

Conclusion :

Dans ce papier, nous avons essayé de donner un éclairage aux concepts de développement durable et de bonne gouvernance qui ont émergé simultanément et de montrer comment est ce que la qualité du cadre institutionnel d'un pays présenté par les indices de gouvernance à aspect administratif et politique pourrait constituer un facteur de développement durable.

Cette analyse a été fondée sur l'aspect économique du développement durable présenté par quatre indicateurs qui sont : le PIB par habitant en PPA, l'épargne nette ajustée, le taux d'emploi et les investissements directs étrangers. En effet, la présence d'un respect des droits de propriété, d'une meilleure qualité de la bureaucratie, d'une faible corruption, d'une stabilité politique et d'une liberté civile, pourrait participer à l'amélioration des résultats économiques et sociaux et à la création des climats institutionnels favorables nécessaires pour la poursuite du développement durable.

²⁶ Le pays se situe dans le cadran 1, une corrélation faible est vérifiée

²⁷ Le pays se situe dans le cadran 4, une corrélation forte est vérifiée.

²⁸ Le pays se situe dans le cadran 2 ou 3, ceci signifie que les deux indicateurs n'évoluent pas dans le même sens.

Par la suite, nous avons mené une étude comparative entre les pays du Maghreb Arabe (Algérie-Maroc-Tunisie) durant la période (1980-2005), en termes d'évolution des indicateurs de gouvernance et de développement durable.

Cette étude descriptive nous a permis de tirer quelques constatations. Le PIB par habitant en parité du pouvoir d'achat qui renseigne sur le niveau de vie de la population et offre une comparaison directe du niveau de la richesse par habitant a connu une croissance continue dans les trois pays, **La Tunisie est classée la première à partir de 1993.**

L'évolution des investissements directs étrangers en tant qu'un indicateur de développement durable dans la mesure où il reflète le maintien d'une croissance durable et la présence d'un environnement favorable du pays a fait ressortir la capacité d'attraction de la Tunisie par comparaison aux autres pays du Maghreb. **La Tunisie est classée la première durant la période (1980-2002)** ce qui met en évidence la performance et la stabilité de l'environnement macroéconomique de la Tunisie. En Algérie, par contre, le volume des investissements directs étrangers est resté faible.

Une comparaison du niveau de l'épargne nette ajustée qui permet de mettre en évidence aussi bien le surplus de ressources dont dispose l'économie que les émissions de gaz à effets de serre a montré que **le Maroc occupe le premier rang à partir de 1995.** Cet indicateur a enregistré une baisse en Tunisie et en Algérie à partir de 2001 qui s'interprète soit par une baisse de l'épargne ou des dépenses d'éducation soit par une hausse des émissions de gaz à effets de serre qui atteint le capital environnemental de ces pays.

Le taux d'emploi est un indicateur pertinent de développement durable car il permet de renseigner sur le dysfonctionnement du marché du travail et sur la part de la population qui survient aux besoins de la population active. Notre étude comparative nous a permis de conclure que les trois pays ont enregistré un accroissement continu à degré différent. **Le Maroc est classé le premier jusqu'à l'année 2000** pour céder la place à l'Algérie. La Tunisie se situe au troisième rang durant la période (1988-2005).

S'agissant des indicateurs institutionnels, le classement des pays du Maghreb Arabe en termes de qualité de la gouvernance à aspect administratif diffère selon les périodes. En effet, durant la période (1980-1986), la Tunisie a occupé le premier rang, ensuite on trouve l'Algérie et le Maroc. Durant la période (1987-92), qui est une période de transition d'une économie planifiée vers une économie de marché, l'Algérie est classée la première, le Maroc et la Tunisie occupent tous les deux le deuxième rang. **A partir de 1992, on remarque une amélioration de la qualité de la gouvernance publique au Maroc qui se situe au premier rang durant le reste de la période.** Cette amélioration est enregistrée aussi pour la Tunisie qui classée la deuxième. En termes de stabilité politique, l'évolution de l'indice de gouvernance à aspect politique ne trace pas des fluctuations remarquables dans les trois pays du Maghreb Arabe (Tunisie- Maroc et Algérie). L'Algérie est classé le premier, ensuite on trouve la Tunisie puis le Maroc.

Par la suite, nous avons mené une étude descriptive à trois dimensions permettant de vérifier l'existence ou non d'une corrélation entre les indicateurs de développement durable et les indicateurs de gouvernance. Cette étude nous a permis de conclure que la qualité de l'environnement institutionnel n'est pas sans effet sur l'évolution des indicateurs de développement durable. La gouvernance à aspect administratif influence positivement aussi bien le taux d'emploi en Algérie, l'épargne au Maroc, les IDE en Tunisie et au Maroc, le PIB par habitant en PPA dans les trois pays. La gouvernance à aspect politique exerce un effet sur les IDE en Tunisie et au Maroc, le PIB par habitant en PPA en Tunisie et en Algérie et l'épargne au Maroc.

Ainsi, ce que l'on peut conclure c'est que globalement, durant la période 1980-2005, les pays du Maghreb Arabe ont enregistré une amélioration de leurs indicateurs de développement durable limité à son pilier économique. Néanmoins, bien que cette étude s'avère importante dans la mesure où elle pourrait renseigner sur la nature de la poursuite c'est à dire vers la reprise ou le déclin, elle présente des limites car d'une part elle n'a pas intégré des indicateurs du pilier environnemental et du pilier socio-sanitaire du développement durable qui sont assez importants.

D'autre part, une étude descriptive permet de donner des constatations et non des affirmations précises. Elle n'a pas également étudié le deuxième sens de causalité qui examine l'impact que peut exercer le développement durable sur la qualité de la gouvernance.

Références bibliographiques :

- 1- A.Sen (2001) "Development as Freedom", Alfred A. Knof, New York
- 2- André Rosanvallon (2004) « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du Sud » l'Harmattan 5-7, rue de l'école poly technique 75005 Paris France.
- 3- Belmehoub (2003) « Efficacité institutionnelle et performance des entreprises : essai sur la nouvelle gouvernance : essai sur la nouvelle gouvernance des rapports Etat/Entreprises », colloque international « importance de la transparence et intégration effective dans l'économie mondiale » Alger, 30 Juin.
- 4- Bardhan P (2002) « Decentralisation of governance and development » journal of Economic perspective vol 16 n°4.
- 5- Banque Mondiale (1992) « Gouvernance et développement ».
- 6- Banque mondiale (1994) « L'ajustement en Afrique, réformes, résultats et chemin à parcourir, banque internationale pour la reconstitution et le développement/ banque mondiale
- 7- Banque Mondiale, base de données 2007.
- 8- Benko G (1995) « Les théories de développement local » problèmes économiques n° 2440, octobre
- 9- Besley, Timothy (1995) "Property Rights and Investment Incentives: Theory and Evidence from Ghana." Journal of Political Economy. 103/5. Oct.
- 10- Claude Berthomieu (2004) « La restauration du rôle de l'Etat dans la croissance et le développement économiques. Editions published 75013 Paris.
- 11- Caisse des dépôts et consignations, le cercle des économistes 2002 « le développement durable, significations et enjeux ».
- 12- Eliezer B. Ayal, Georgios Karras (1996) "Bureaucracy, investment, and growth" Economics letters 51.
- 13- Gerry Stoker (1998) « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » RISS n° 155 Mars.
- 14- Goran Hyden, Julius Court and Ken Mease (2003) "The bureaucracy and governance in 16 developing countries" world governance Survey Discussion paper 7.
- 15- Gupta, Sandeep, Hamid Davoodi and Rosa Alonso-Terme (2002). "Does Corruption Affect Income Inequality and Poverty?" Economics of Governance.
- 16- Jean Pierre Gaudin (1998) « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises » RISS n° 155 Mars.
- 17- Joseph H.Hulse (2008) « développement durable un avenir incertain : avons-nous oublié les leçons du passé ? », l'harmattan 5-7, rue de l'école polytechnique 75005 Paris.
- 18- Matthias Busse, Carsterne hefeker (2007) « Political risk, institutions and foreign direct investment » European Journal of Political Economy
- 19- OCDE (2004) « Le développement durable dans les pays de l'OCDE : mettre au point les politiques publiques.
- 20- Rapport sur le développement dans le monde (2003) « développement durable dans un monde dynamique, améliorer les institutions, la croissance et la qualité de Vie. Banque Mondiale.
- 21- PNUD (1997) « La gouvernance en faveur du développement humain durable » document de politique générale du PNUD.
- 22- PLAN BLEU, PNUE, PAM, (2002) « Indicateurs pour le développement durable dans les régions côtières méditerranéennes ».
- 23- Rapport du groupe de travail interministériel sur les indicateurs à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement (2003) « indicateurs nationaux de développement durable : lesquels retenir ? numéro ISBN la documentation française.
- 24- Robert Boyer et Mario Dehove (2001) « Théories de l'intégration européenne : entre gouvernance et gouvernement » lettre de régulation n° 38 septembre.
- 25- Rhodes, R, A.W (1996) « The new governance : governing without government » political studies cité par Jean Pierre Gaudin (1998) « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises » RISS n° 155 Mars.
- 26- Site: www.prsgroup.com
- 27- Site: www.freedomhouse.org
- 28- Tanzi vito and hamid Davoodi (1997) « Corruption, public investment and growth" IMF Washington DC processed.

- 29- Thierry Desmarest (2002) « Développement durable : 21 patrons s'engagent » 23, rue du cherche-Midi, 75006 Paris.
- 30- World bank (1997) “ State and development, world development report
- 31- Yao Assogba (2000) « Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique » cahiers de la chaire de recherche en développement communautaire. (CRDC) série de recherche n° 16.